

# LES NOUVELLES

## de l'Hôme-Chamondot

Numéro 9 - Avril 2024



Le mot du maire

Chers Ulmois, chères Ulmoises,

À l'heure de la parution de ce numéro des «Nouvelles de l'Hôme-Chamondot », le printemps sera enfin arrivé. Après de longs mois de pluie et d'intempéries, il sera temps pour nous d'apprécier la naissance des beaux jours, de la chaleur et de la lumière bienfaitrice.

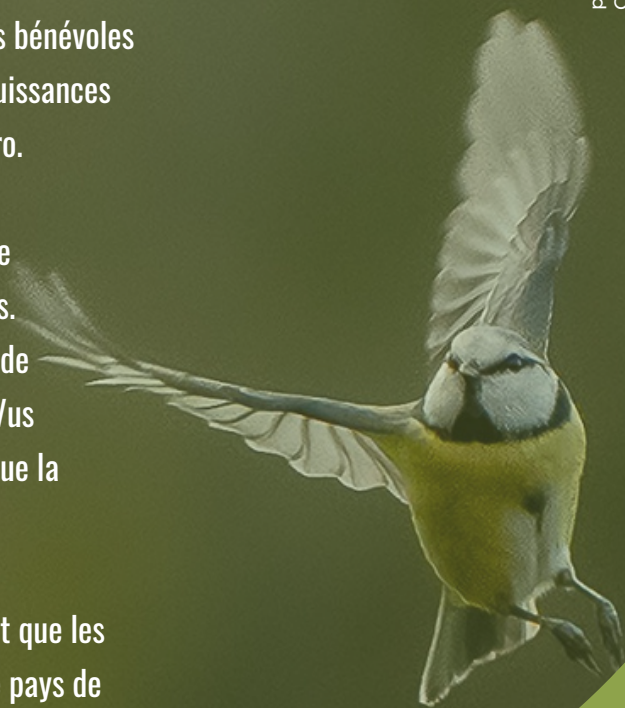
Ce sera aussi l'occasion de rentrer dans cette belle période des animations du printemps et de l'été.

Le succès de la fête «Années 80 » a mis en valeur le dynamisme de l'association « L'Hôme en Fête » animé par Laurence et Pascal Murgia et tous les bénévoles qui ont fait un travail remarquable. Ce n'était que le début des réjouissances qui nous attendent et dont vous trouverez les détails dans ce numéro.

La fête communale se tiendra les 25 et 26 mai. Notre nouveau stade multisports permettra d'enrichir les activités qui y seront proposées. Cette année, des véhicules militaires seront présents dans le cadre de l'anniversaire des quatre-vingts ans de la libération de notre pays. Vus l'ambiance et le succès de la dernière fête d'Halloween, nul doute que la suivante remplira à nouveau notre salle des fêtes avec succès !

Chacun de vous a participé à notre recensement. Cet acte important que les communes sont tenues d'organiser tous les cinq ans permet à notre pays de compter ses habitants avec la plus grande précision possible. Un grand merci à tous ceux d'entre vous qui ont réservé leur meilleur accueil à l'agent recenseur !

photo :  
Cédric Michel-Flandrin



## Années

80



De nouveau la fête était au rendez-vous cette année avec la soirée dansante « Années 80 » organisée par l'association « L'Hôte en Fêtes ». Le public bien présent (plus de 180 personnes) enthousiaste et enjoué a profité de la soirée dansante jusqu'au petit matin vers cinq heures !

La fête s'est terminée traditionnellement avec une soupe à l'oignon offerte aux derniers fêtards.

Un grand merci aux bénévoles de l'association qui ont travaillé avec un grand engagement sur la décoration et la préparation de la salle ainsi que l'accompagnement logistique dans la soirée.

Un grand merci à notre DJ Eric Sono qui nous a permis de voyager musicalement dans un come-back 80's pour notre plus grand plaisir .

La soirée ayant rencontré un vif succès auprès des participants, le rendez-vous « Soirées Années 80 » est déjà pris en 2025.



## L'église

### RESTAURATION DES STALLES DU CHŒUR DE L'ÉGLISE SAINT MARTIN

Les stalles du chœur de notre église souffraient depuis très longtemps de l'humidité. Il était temps de les démonter, de traiter les murs d'appui et les sols pleins de salpêtre et de restaurer ces superbes boiseries. Ce sont surtout les panneaux plaqués contre les murs Nord et Sud ainsi que les estrades supportant les stalles qui avaient été touchés par le salpêtre et le mérule.



Le conseil municipal a donc décidé de confier les travaux à Bruno Meleux, vrai passionné de ce genre de restauration. Ces stalles en chêne, transportées à la révolution depuis la Chartreuse de Notre Dame du Val-Dieu vers l'église Saint Martin pour être sauvées, avaient sans doute été réinstallées à la hâte dans une position perpendiculaire de chaque côté du chœur avec de lourds panneaux de renfort sur les côtés, laissant un passage très étroit entre la Nef et le chœur.

Lors du démontage par Bruno Meleux nous avons découvert des magnifiques profils finement sculptés à l'extrémité des stalles. Ceux-ci avaient donc été masqués depuis le XVIIIe siècle par ces panneaux qui fermaient également l'ouverture visuelle vers le chœur.

Il a donc été décidé de remonter ces stalles de manière à ouvrir la vision sur le chœur en les positionnant en parallèle plutôt que perpendiculairement comme auparavant.

Résultat : une indéniable mise en valeur de la beauté de ces stalles, une vision largement ouverte sur le chœur et des personnes qui, présentes dans la nef, ne diront plus à la sortie des mariages par exemple : « Dommage que nous n'ayons pas pu voir les mariés, le prêtre, les familles les témoins et les enfants d'honneur ».



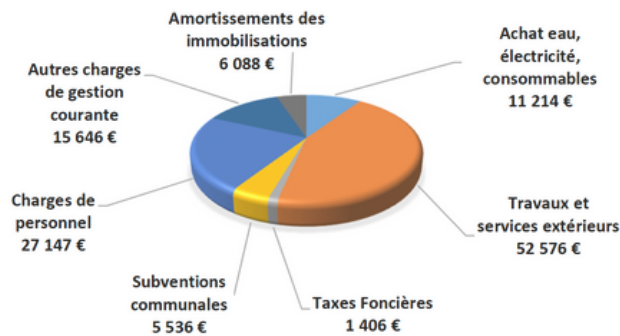
Les stalles après restauration

Au cours de cette restauration, Bruno Meleux par son professionnalisme, a prêté la plus grande attention à l'élimination des bois pourris par le temps et l'humidité et à réutiliser le bois sain des panneaux pour maintenir l'authenticité des matériaux. Seules les estrades d'appui des stalles supérieures, pour la plupart atteintes par la mэрule, ont été reconstruites en bois neufs remarquablement teintés et munis de nombreuses aérations.

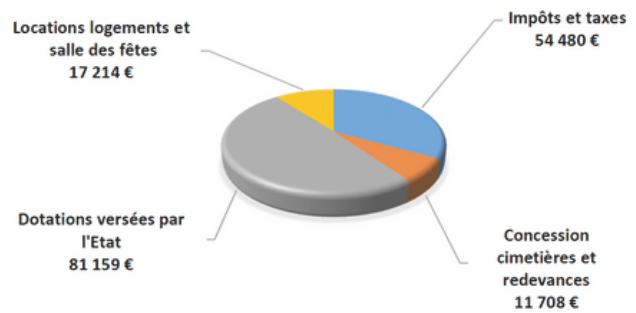
Ces boiseries une fois cirées, rendent maintenant à ces stalles leur noblesse et au chœur sa grande beauté. Merci à Bruno Meleux avec qui il a été possible de travailler dans un esprit de dialogue très constructif et qui a su nous faire profiter de sa grande expérience.

**COMMUNE : Bilan financier 2023**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

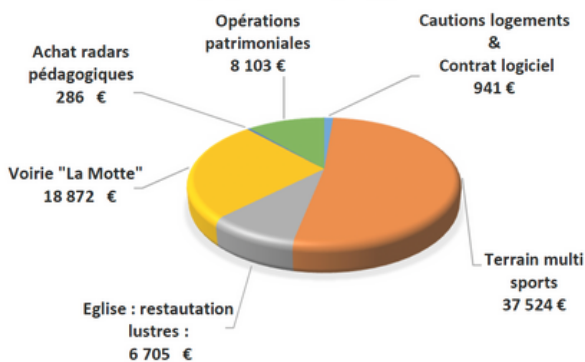


**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

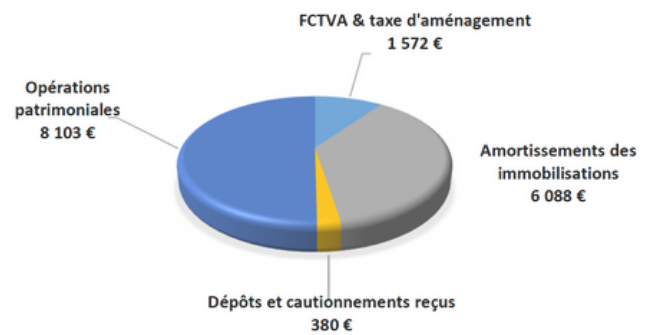


**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT au 31/12/2023 : 380 348,15 €**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**



**RECETTES D'INVESTISSEMENT**



**EXCEDENT D'INVESTISSEMENT au 31/12/2023 : 31 506,03 €**

soit un excédent global de 411 854,18 € <sup>(1)</sup>

(1) inclus excédent antérieur

Attention : les restes à réaliser ne figurent pas sur ces graphiques

**A savoir :**

la part du camembert représentant « concessions cimetières et redevances » est passé de 788 € en 2022 à 11 707.60 € en 2023.

Cette augmentation est due au remboursement des frais engagés par la commune pour l'association OASIS Saint Vincent. En effet les membres de cette association attendaient que la maison appartenant à l'association OASIS soit vendue pour rembourser les dépenses liés au frais d'installation et d'étude acquittés par la commune.

**La capacité d'autofinancement (CAF)**

Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de dette, dépenses d'équipement...).

Elle est calculée par différence entre les produits réels et les charges réelles. Pour l'année 2023, la CAF de la commune s'élève à 51 038 €. Soit une somme confortable pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement tel que : l'aménagement des points d'apport volontaire de leurs déchets ménagers, ...

Le terrain  
multisport



La commune comptabilisant un grand nombre d'enfants pour son plus grand plaisir, la mairie et ses élus ont voté à l'unanimité l'achat d'un terrain multisport pour la jeunesse ulmoise, ses habitants en général et ceux des alentours.

Le coût global du terrain multisport s'élève à 89992€ TTC ; pour alléger les coûts, la commune bénéficie de deux subventions mandatées par :

- La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour un montant de 17229€
- Le Conseil Départemental (Équipement Sportif) pour un montant de 11486€

La mairie invite tous les Ulmois et Ulmoises à l'inauguration officielle du terrain multisport programmée le **11 mai à 11h30** en présence de :

Mme Sandy LECOQ ESPALLARGAS sous-préfète de Mortagne au Perche,  
Mme Paule Klymko et Mr Jean Vincent Du Lac, Conseillers Départementaux,  
M. Patrice Michel-Flandin Maire de la commune et ses conseillers municipaux.

À cette occasion, un mini-tournoi de foot et /ou de basket est organisé par la mairie ; tous les enfants sont invités à y participer. Le verre de l'amitié clôturera l'événement dans la salle des fêtes.

Ce nouveau terrain multisport a pour but de faciliter la pratique d'une activité sportive, de dynamiser notre commune et de favoriser les liens sociaux.

L'implantation du « terrain multisport » dans les jardins communaux face à la mairie permet aux riverains de se retrouver en un même lieu et de pratiquer une multitude de sport (football, basket, volley, handball, badminton...)

L'accès est gratuit et ouvert 24h/24 dans le respect des règles de bonne conduite, permettant ainsi de pratiquer les activités favorites dès qu'on le souhaite.

Des événements sportifs (mini-tournoi de foot, basket etc...) seront proposés à l'occasion des diverses animations communales.



### Le recensement à L'Hôme-Chamondot

Le recensement de 2024 à l'Hôme-Chamondot fait état de 270 habitants, ce qui fait une progression de quinze habitants par rapport au dernier comptage de 2021. Le village compte 115 résidences principales et 44 résidences secondaires, un logement est occupé occasionnellement, cinq sont considérés vacants.

Faisons un petit historique du recensement dans notre commune.

L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les recensements de la population effectués depuis 1793. Pour les communes de moins de 10 000 habitants et à partir de 1801, une enquête a été réalisée tous les cinq ans pendant une très longue période au XIX<sup>ème</sup> et au XX<sup>ème</sup> siècle.

On retrouve ainsi que le premier recensement connu indique 410 habitants en 1793. Le 27 juillet 1812, Brotz ancienne paroisse avant la révolution, puis commune, située à l'Est du territoire de la commune de L'HOSME lui est rattachée. En 1806, cette ancienne commune de Brotz comptait 65 habitants.

L'HOSME devient ensuite L'HOME-CHAMONDOT et à partir de 1851 ; on constate que le nombre d'habitants de la commune est le plus élevé pendant 30 ans (651 habitants en 1851 et 652 habitants en 1881).

Cela correspond à l'époque de la grande verrerie établie au lieu-dit « La Cellerie » et dirigée par le maître verrier Auguste BOURGEOIS qui fut maire de la commune durant de nombreuses années. En 1867, cette verrerie emploie jusqu'à 177 personnes mais ferme définitivement en 1888.

A cette époque, la démographie a donc été fortement marquée par l'activité verrière. En 1876, une grande partie de la population (653 habitants : année où la commune connaît le plus d'habitants) vit de cette activité (Claude CAILLY, historien du Perche et auteur du livre *La Population du Perche – 1690 - 2000*).

En 1886, la population retombe à 424 habitants puis à 285 habitants en 1921 après la guerre de 1914/1918. Après la dernière guerre (1939/1945) on dénombre 271 habitants en 1946 puis une remontée à 335 habitants en 1962 (années de forte natalité).

A partir de 1968 (237 habitants) puis 1975 (année où l'on dénombre le moins d'habitants : 176 habitants) ; il est assez significatif de constater la baisse de la population durant cette période (un certain exode rural...).

Il faut attendre 1999 et le début du XXI<sup>ème</sup> siècle pour repasser au dessus de 200 habitants.

Il est heureux de constater cette remontée de la population qui est sans doute en relation avec l'attractivité de notre territoire et aux aspirations des nouvelles générations.

Commencé le 18 janvier 2024 pour une durée de quatre semaines, le recensement se déroule en plusieurs étapes pour l'agent recenseur. La vérification des adresses et des boîtes aux lettres, la remise d'un courrier d'information, la remise d'une notice de recensement par internet. Vient ensuite le moment du porte à porte et de la rencontre avec les habitants. Plusieurs passages sont parfois nécessaires.

Malgré la tâche parfois fastidieuse de collecter des données, j'ai pu faire des rencontres chaleureuses et sympathiques avec les habitants. Je me suis vu offrir une tasse de café ou une part de gâteau, voire un apéritif afin d'agrémenter ce moment de travail, ce temps de partage avec les habitants. Ce fut pour moi une expérience enrichissante et pleine de surprises. Ce travail peut être à la fois sérieux et amusant, tout en permettant de tisser des liens avec la communauté locale.

## Où en est la fibre ?

La plupart des habitants de L'Hôme-Chamondot, se demandent encore où en est la fibre. Pour l'instant, essayer de le savoir consiste simplement à observer et constater que des équipes Orange sillonnent notre commune où les camionnettes des sous-traitants stationnent régulièrement à proximité des vieux poteaux en bois vermoulu et qui vont être remplacés par des poteaux en fibre de verre ou en acier (selon les stocks disponibles). Difficile d'obtenir aujourd'hui de Orange une réponse à la question cruciale « Quand la commune sera-t-elle fibrée à 100% ? Je vous réponds donc que je n'en sais rien moi-même et qu'il est évident qu'elle est plus lente que prévu.

En revanche, je profite de ce bulletin pour rappeler à celles et ceux qui souhaitent des informations actualisées sur le déploiement de cette fibre, qu'un article avait été publié dès la première mise en ligne du site de la commune [lhomechamondot.fr](http://lhomechamondot.fr) début 2023.

Toutes les informations y sont régulièrement actualisées et c'est là que vous trouverez les détails les plus à jour sur une carte indiquant la progression du déploiement par Orange. Pour celles et ceux qui éprouvent certaines difficultés ou craintes vis-à-vis d'internet, j'en profite aussi pour vous aider à connaître, à partir d'une carte située sur ce site, l'avancement des installations de la fibre sur L'Hôme-Chamondot et même sur un territoire plus large si vous le souhaitez. La recherche sur le site est simple et se déroule en 5 étapes de « navigation » pour atteindre la carte du déploiement qui a bien sûr très largement évolué depuis sa première présentation de début 2023.

### SMIRTOM Nos nouveaux points d'apport volontaire

Après de longues études menées avec le SMIRTOM de Mortagne au Perche, beaucoup de communes ont réduit le nombre de leurs points d'apport volontaire de leurs déchets ménagers, recyclables et verre. L'Hôme-Chamondot qui disposait il y a quelques années de cinq points d'apport. en a gardé trois : Le Bourg, La Garenne et Longlée. Ce dernier se trouve malheureusement sur un espace devenu non règlementaire pour des questions de trop grande proximité avec le talus et la haie qui empêche le camion de ramassage d'utiliser correctement sa grue mais aussi et surtout pour des questions de pente qui, en cas de dépôts sauvages, peuvent entraîner des produits polluants liquides ou solides vers la Jambée qui se trouve en aval à la hauteur du Pont de L'Arche. C'est pourquoi, après étude avec le SMIRTOM, le Conseil Municipal a pris la décision de supprimer le dépôt de Longlée et de ne maintenir sur la commune que deux points d'apport qui seront améliorés et modernisés:

**Le premier sera en haut de la mairie.** Il desservira Les habitations situées sur la D918, Les Orgetteries et le bourg.

1. Connectez-vous sur [lhomechamondot.fr](http://lhomechamondot.fr).
2. A partir de l'écran d'accueil, descendez avec votre molette tout en bas de l'écran jusqu'à faire apparaître **LES ACTUALITES**.
3. Descendez encore pour voir que plusieurs pavés sont proposés sur des sujets divers, (il y en a 21 à ce jour, tels que « comment lutter contre les frelons asiatiques », « l'activité du SMIRTOM du Perche ornais », les nouvelles plantations dans le bourg de L'Hôme » etc...) répartis sur quatre pages.
4. Recherchez **BIENTÔT LA FIBRE A L'HÔME-CHAMONDOT** puis sur **Lire la suite** qui se trouve en bas du même pavé.
5. En bas de cet écran se trouvera **une carte à très petite échelle** que vous pourrez grossir ou réduire (à l'aide de votre molette ou à partir des icônes + ou - situés en bas à droite). Vous rechercherez alors votre commune, votre lieu-dit. Cliquez sur votre habitation, attendez un peu pour voir apparaître des petits cercles de couleur et reportez-vous aux légendes à gauche de l'écran pour connaître l'état d'avancement de votre raccordement et de votre éligibilité. Soyez cependant certains que, dès que je serai informé du déploiement total de la fibre sur notre commune, vous en serez informés immédiatement. Pour l'instant, n'hésitez pas à vous reporter à toutes les autres informations qui se trouvent sur ce pavé de la fibre optique, des réponses à vos questions peuvent être apportées par Orange.

Patrice Michel-Flandin

Ce point d'apport sera déplacé vers un lieu plus approprié pour le camion de collecte et plus près pour les usagers de la salle des fêtes mais aussi plus discret que l'emplacement d'aujourd'hui. Il accueillera deux containers OM (Ordures ménagères) semi-enterrés, trois containers monoflux et un container verre, posés sur une dalle béton et rendus discrets par la plantation d'une haie.

**Le deuxième à La Garenne** pour desservir Longlée et la zone de Miserai, La Vicomté, Le Mont-Huchet, Les Chauffetières, La Motte et ses alentours, le Plateau (La Cellerie, Les Longs Champs, Les Usages etc), La Blotterie et La Vicomté où il est malheureusement impossible de trouver un lieu d'implantation. Cet emplacement de La Garenne, sera revu pour être déplacé vers la gauche et être enfin situé sur une parcelle communale plutôt que sur une parcelle privée comme aujourd'hui. Il accueillera, deux containers semi-enterrés, trois containers monoflux et un container verre, posés sur un socle plus adapté au terrain.

Ces deux emplacements seront réservés aux seuls habitants de la commune et l'ouverture des containers semi-enterrés plus modernes se fera grâce à une carte. Tout est déjà mis en œuvre pour que les travaux s'exécutent au plus vite.

# Agenda

**8 mai**

**11h30** Commémoration du souvenir

**11 mai**

**11h30** Inauguration du mini-stade

**25 et 26 mai**

Fête communale

## Lutte contre le frelon asiatique



- récupérer des bouteilles plastiques d'eau minérale
- percer trois trous
- verser à l'intérieur 10 cm d'un mélange composé d'1/3 de **bière brune**, 1/3 de **vin blanc** (pour repousser les abeilles), 1/3 de **sirop de cassis**. Mélanger.
- Suspendre les pièges dans un arbre ou les mettre au-dessus d'un pot de fleurs.
- laisser ces pièges en place de la fin février à la fin avril, mais vous pouvez prolonger l'opération jusqu'à l'arrivée du froid

Vous pouvez aussi acheter des pièges efficaces dans le commerce. Le Conseil Départemental préconise celui qui figure sur la photo et qui est parait-il très efficace et ne laisse pas rentrer les abeilles.

